

Société Hexabyte

Société anonyme au capital de 2 083 334 Dinars

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

RC Béja : B124582001 – M.F : 760635KAM000

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 06 juin 2017 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana -1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2016
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016
- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016
- Affectation du résultat net de l'exercice 2016 et distribution des dividendes
- Allocation aux membres du Conseil d'Administration une rémunération fixe au titre de jetons de présence
- Quitus aux administrateurs,
- Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à l'agence principale de la société HEXABYTE sise au 04 rue Ibn Bassam – Menzeh 4- 1082 – Tunis ou sur l'adresse WEB suivante <http://www.hexabyte.tn/finance/>

SOCIÉTÉ HEXABYTE : PROJET DE RÉSOLUTIONS 2016

Assemblée Générale Ordinaire du mardi 06 juin 2017 à 10h00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE).

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Après lecture, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2016.

Mise aux votes cette résolution est adoptée à

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Après lecture, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016 et approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales dans leur intégralité.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

TROISIÈME RÉSOLUTION

Après lecture des rapports du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2016, sans aucune réserve.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice 2016, s'élevant à un million treize mille, cinq cent quatre vingt douze dinars et cent trente millimes (1 013 592,130 TND) comme suit :

Intitulé	Montant(En DT)
Résultat net 2016	1 013 592,130
Résultats reportés antérieurs	1 131 937,386
Résultats à affecter	2 145 529,516
Réserves légales	-
Bénéfices distribuables	2 145 529,516
Dividendes 0,300 dt/action	625 000,200
Reports à nouveau	1 520 529,316

Soit la distribution de trois cent (300) millimes de dividende par action correspondant à une rémunération à hauteur de 30% du nominal.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du ----

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2016, une rémunération fixe sous forme de jetons de présence fixée à Mille dinars (1 000) dinars nets d'impôts par administrateur. Cette rémunération demeurera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner quitus entier et définitif aux membres du Conseil d'Administration de la société «HEXABYTE» au titre de leur gestion de l'exercice 2016.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner plein pouvoir à Monsieur Naceur Hidoussi, Directeur Général de la société ou à son représentant pour accomplir les formalités juridiques d'usage d'enregistrement et de publication du présent Procès-verbal.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à